

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 1/2009

Blois, le 15 janvier 2009

**Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques de secteurs**

Offrandes de messes :

La conférence des évêques de France a actualisé de la manière suivante le montant indicatif des offrandes de messes et neuvaines à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Offrande de messe	16 €
Neuvaine	160 €

Il convient de rappeler ici que cette valeur permet de faire évoluer le montant du casuel (offrande recommandée pour les cérémonies de sépulture et de mariage). Ainsi le casuel pour une cérémonie passe à 160 €. Concernant le reversement de la taxe sur le casuel, son mode de calcul va être modifié de façon substantielle avec la nouvelle contribution des secteurs paroissiaux. Aussi dès que le décret de Mgr l'évêque sera publié, nous ne manquerons pas de vous adresser aussitôt une circulaire verte précisant les modalités du calcul et de versement de cette nouvelle contribution.

Augmentation valeur point :

La valeur du point fixée par la COPLAEF est de 8.92 € au 1^{er} janvier 2009.

Les quelques secteurs et services faisant encore référence au statut du personnel laïc de l'Eglise de France doivent impérativement tenir compte de cette augmentation.

Compte tenu de la promulgation des statuts diocésains par Mgr l'évêque et de l'abandon de la notion de valeur de point, c'est seulement le pourcentage de l'augmentation qu'il faut prendre en compte pour faire évoluer les salaires. Ainsi la hausse depuis la dernière augmentation de juillet 2008, est de + 1.37 %. C'est ce pourcentage qui doit être appliqué pour la révision des salaires au 1^{er} janvier 2009.

Augmentation indemnité kilométrique :

Le montant actualisé de l'indemnité kilométrique vous sera adressé dès que nous le connaîtrons. Il reste inchangé jusqu'au 1^{er} mars 2009.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'accepter, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 2/2009

Blois, le 15 janvier 2009

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques de secteurs
Aux responsables des services diocésains

Objet : transmission de la comptabilité 2008 et tenue de la comptabilité 2009.

Père, Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que la comptabilité de l'exercice 2008 doit être transmise à l'évêché au plus tard le **1^{er} mars 2009**. La quasi-totalité des secteurs et services utilise le logiciel de comptabilité 'paroisses'. Aussi la comptabilité diocésaine se tient à votre disposition pour vous préciser les modalités de transmission des comptes. En effet la procédure ne sera pas la même si le secteur saisit sur le serveur du diocèse (grâce à une connexion internet) ou si le secteur saisit sur le disque dur de l'ordinateur (sans connexion). Dans tous les cas, il ne faut pas oublier d'adresser le(s) extraits des comptes financiers, avec le cas échéant le(s) rapprochement(s) bancaire(s). Il ne faut pas oublier également de joindre le tableau des immobilisations et des amortissements et s'assurer que celui-ci est cohérent avec la comptabilité. Il convient de noter que même si la clôture de l'exercice peut être réalisée à distance, elle ne doit être effectuée qu'après validation par la comptabilité diocésaine pour éviter les anomalies lors de la globalisation. Cette opération est primordiale et ne doit en aucun cas être négligée. Je vous rappelle que vous ne pouvez pas commencer à saisir 2009, avant la révision et la clôture de l'exercice 2008 par la comptabilité diocésaine ! Merci de votre patience et de votre compréhension.

D'autre part faisant suite à la réunion des trésoriers de secteurs du 24 octobre dernier, je vous informe que:

- 1) un décret épiscopal créant d'une nouvelle contribution des paroisses au budget diocésain va prochainement être publié. Dès sa publication nous vous ferons parvenir en détail les modalités de calcul et de versement de cette nouvelle contribution.
- 2) nous vous avons annoncé la parution d'un bref recueil de procédures. Ce manuel se veut un outil pratique pour la tenue des comptes et leur transmission à la comptabilité diocésaine. Sa rédaction est presque achevée, mais compte tenu des nouveautés, nous retardons sa diffusion. Nous vous l'adresserons *a priori* au début de l'été.
- 3) le commissaire aux comptes demande qu'on procède à une 'circularisation' des comptes ouverts à La Banque Postale. Cette procédure vise à produire un inventaire exhaustif des comptes, des mandats, etc... Il est probable que les secteurs ou services qui ont des comptes à La Banque Postale seront sollicités pour des compléments d'informations.

Comme les autres années la comptabilité du diocèse reste à votre disposition pour toute aide éventuelle dans ces différents travaux que nous savons être de plus en plus complexes.

Une nouvelle fois, nous tenons à vous remercier pour votre aide et le travail remarquable que vous accomplissez. Recevez, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 3/2009

Blois, le 19 février 2009

Aux curés de paroisses Aux conseils économiques de secteurs

Objet : Contribution des paroisses au budget du diocèse.
Décret épiscopal du 31.XII.2008

Père, Madame, Monsieur,

Comme cela avait été annoncé, suite à la parution du décret de Mgr Maurice de Germiny, évêque de Blois, nous venons vous apporter ci-après quelques précisions quant aux modalités de recouvrement de cette contribution.

Nous vous rappelons que ce décret n'est pas rétroactif. Cette contribution est due pour la première fois en 2009. L'exercice comptable de l'année N-1 (c'est-à-dire à l'exercice 2008), auquel il est fait allusion est la base pour le calcul des montants à verser.

Pour faciliter la compréhension, nous reprenons dans le tableau ci-dessous les calculs :

	Détail du calcul	Imputation comptable	Remarques
1)	Prélèvement de 10 % sur la totalité des quêtes collectées l'année N-1 (somme des quêtes ordinaires, de sépultures et de mariages, à l'exclusion de toutes les autres collectes et notamment des quêtes impérees).	Cette participation devra être imputée au débit du compte 655100 : <i>reversement au diocèse.</i>	A la fin de l'exercice N-1, il faudra calculer 10% du solde de chacun des comptes concernés et en faire la somme. Le montant obtenu devra être réglé l'année N, et imputé directement dans un compte de charges de l'année N.
2)	Prélèvement de 2.5 % sur le solde de la trésorerie paroissiale au 31.12.N-1. Il s'agit de la somme des soldes comptables (qui peuvent être différents des soldes communiqués par les établissements teneurs de comptes) de tous les comptes de placements et de trésorerie, y compris de la caisse.	Cette participation devra être imputée au débit du compte 655100 : <i>reversement au diocèse.</i>	A la fin de l'exercice N-1, il faudra calculer 2.5% du solde de chacun des comptes concernés et en faire la somme. Le montant obtenu devra être réglé l'année N, et imputé directement dans un compte de charges de l'année N.
3)	Le prélèvement de 30 % du total du casuel correspond à un prélèvement de l'équivalent de 3 honoraires de messe sur chaque casuel dû au secteur, soit 48 € en 2009.	L'imputation doit être faite au fur et à mesure au crédit du compte 452100 : <i>Taxe sur le casuel.</i> Lors du reversement au diocèse au cours de l'année N, il conviendra de comptabiliser cette dépense au débit de ce même compte.	La taxe est due pour chaque cérémonie effective (mariage et sépulture). Elle est due, même si le casuel n'a pas encore été encaissé par le secteur.
4)	Le montant de la progression du denier entre les deux derniers exercices sera déduit du versement global au diocèse. Il s'agit de la différence entre le résultat du denier de l'année N-2 et le résultat du denier de l'année N-1.	Cette progression vient en déduction de la contribution annuelle..	Dans le courant du deuxième semestre, la comptabilité diocésaine rappellera à chaque secteur le résultat de sa collecte du denier de l'année N-1 pour effectuer le calcul.

La collecte, le reversement et la comptabilisation des quêtes impérées demeurent inchangés. Il en est de même en ce qui concerne la contribution ou taxe sur le casuel (en dehors de son montant).

Rappel des comptes qui seront mouvementés pour ces opérations :

Numéro du compte	Libellé	Remarques
452100	Quêtes impérées	Compte déjà existant, même fonctionnement
452110	Taxe sur le casuel	Compte déjà existant, même fonctionnement
655100	Reversement au diocèse	Compte qui ne servait plus et sera de nouveau utilisé
452300	Denier	Sans changement

Enfin nous vous rappelons deux éléments essentiels :

- ✓ D'abord cette contribution sera progressive. Selon l'échéancier indiqué dans le décret. Ainsi en 2009, seule la moitié de la somme calculée devra être versée, les $\frac{3}{4}$ en 2010 et l'intégralité en 2011.
- ✓ Bien évidemment le principe de la contribution reste le même que les années précédentes. Il est déclaratif ! (c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'appel comme dans certains autres diocèses). Les bordereaux de versement trimestriel (à détacher) dans l'annuaire du diocèse dans son édition 2009, ont été adaptés pour prendre en compte ces changements et faciliter le versement. Ils seront également en ligne sur le site du diocèse que vous pouvez retrouver facilement <http://www.catholique-blois.net/> (rubrique documents à télécharger).

Nous avons conscience de la complexité du calcul et du versement de cette contribution, mais le souci de notre évêque et de l'équipe qui a travaillé sur ce projet était qu'il résulte d'un véritable esprit de solidarité et d'équité.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute aide éventuelle ou renseignement complémentaire.

Entretemps recevez, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 4/2009

Blois, le 19 février 2009

Aux curés de paroisses Aux conseils économiques de secteurs

Objet : Campagne denier 2009

Père, Madame, Monsieur,

Comme cela avait été évoqué lors de la rencontre des curés, des administrateurs et des trésoriers des paroisses, nous poursuivons notre travail pour accroître le nombre de donateurs au Denier de l'Eglise. Cela est nécessaire pour compenser la perte récurrente des donateurs de notre fichier. Nous vous rappelons que le denier constitue l'essentiel de nos recettes.

Aussi nous avons pensé, qu'il serait souhaitable de solliciter toutes les personnes qui ont fréquenté, (souvent de manière très occasionnelle), une paroisse du diocèse. Cela concerne toutes les personnes qui sont entrées en relation avec la paroisse à l'occasion d'une cérémonie par exemple.

Nous vous prions donc de bien vouloir, nous transmettre les coordonnées exactes de toute personne qui été en contact avec votre paroisse, grâce à la fiche à détacher et à copier qui se trouve à la fin de l'annuaire diocésain dans l'édition 2009, ou en imprimant cette même fiche qui est mise en ligne sur le site du diocèse www.catholique-blois.net (rubrique documents à télécharger). Nous vous prions d'utiliser cette fiche, à l'exclusion de tout autre moyen.

Il n'est pas utile de nous adresser des fichiers ou des listes, car toutes les données devront être vérifiées une à une. D'autre part il semble important de préciser que l'objectif n'est pas d'envoyer le plus grand nombre de noms, mais de faire parvenir des informations vraiment fiables, aussi merci de bien vouloir vérifier l'orthographe et l'exactitude des adresses. Nous insistons vraiment sur la nécessité de réaliser ce travail avec le plus grand soin pour un meilleur résultat.

A partir des données transmises, nous constituerons un fichier, qui sera comparé avec le fichier des personnes qui versent régulièrement au Denier de l'Eglise. Nous solliciterons alors individuellement et directement les personnes concernées par courrier.

Votre collaboration est indispensable pour une bonne réussite de notre opération. Nous vous rappelons par ailleurs que la progression de la collecte du Denier dans votre secteur permettra de réduire votre contribution au budget diocésain.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute aide éventuelle ou renseignement complémentaire.

Recevez, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

PJ : copie fiche

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 5/2009

Blois, le 19 février 2009

Aux curés et administrateurs des paroisses
Aux conseils économiques des secteurs
Aux responsables des services diocésains
Aux responsables des mouvements diocésains

Objet : *calcul indemnité kilométrique*

Père, Madame, Monsieur,

Nous venons de connaître le nouveau **barème fiscal de remboursement des frais kilométriques applicables aux véhicules d'une puissance fiscale de 5 CV effectuant plus de 20 000 Km par an** (base servant au calcul des indemnités kilométriques pour notre diocèse). Nous vous le communiquons aussitôt. Le nouveau montant est de **0.343 € par kilomètre**. Dans un but de simplification, la mise en œuvre de ce nouveau montant se fera à compter du 1^{er} mars 2009 et sans effet rétroactif.

Nous vous prions d'accepter, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 6/2009

Blois, le 28 février 2009

**Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques des secteurs
Aux responsables des services diocésains**

Objet :
Impôt Sociétés

Père, Madame, Monsieur,

Afin d'établir la déclaration des revenus pour l'année 2008 de l'Association diocésaine de Blois au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S. au taux réduit), je vous prie de bien vouloir me faire parvenir le plus rapidement possible les Imprimés Fiscaux Uniques (I.F.U.) que vous adressent actuellement les établissements bancaires teneurs des comptes de votre secteur et/ou service.

D'autre part, il convient de nous indiquer de façon très précise et exhaustive le montant des revenus fonciers perçus par votre secteur paroissial et/ou votre service, autrement dit, les loyers collectés au cours de l'année 2008.

Je vous rappelle que ces éléments sont indispensables pour établir la déclaration et que cette déclaration est pour l'Association diocésaine de Blois, une obligation à respecter, avant le 31 mars 2009.

Enfin je vous rappelle que la comptabilité diocésaine est en train de collecter et de réviser les comptes de l'exercice 2008 et se tient à votre disposition pour toute aide éventuelle, si vous ne les avez encore transmis.

Avec mes remerciements anticipés pour l'aide que vous pourrez nous apporter, je vous prie d'accepter, Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 7 /2009

Blois, le 12 mars 2009

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques des secteurs

Objet : *Gardiennage église*

Père, Madame, Monsieur,

Pour information, nous vous adressons la copie de la circulaire du Ministère de l'Intérieur actualisant le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordiales salutations.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 8/2009

Blois, le 12 octobre 2009

Aux curés de paroisses Aux conseils économiques des secteurs

Objet : Contribution des paroisses au budget du diocèse.

Père, Madame, Monsieur,

1) Correction sur la fiche de « versement de juillet 2009 »

Une erreur s'est glissée dans le bordereau de versement de juillet 2009, la date des quêtes des « moyens de communication » n'est pas le 4 mai comme indiqué, mais le 24 mai.

2) Contribution des paroisses au budget du diocèse.

Ayant conscience de la complexité du calcul et du versement de la contribution, nous venons vous apporter ci-après quelques précisions quant aux modalités de recouvrement de cette contribution.

L'exercice comptable de l'année N-1 (*i.e.* l'exercice 2008), auquel il est fait allusion, sert de base pour le calcul des montants à verser.

- Ainsi pour la contribution prélevée sur la totalité des quêtes collectées l'année N-1, il convient d'additionner les comptes de quêtes concernées (quêtes obsèques, mariages, baptêmes et ordinaires), le plus simple étant de prendre le solde de ces comptes sur la balance fin 2008. De cette somme il convient de calculer 10% dont on ne gardera que la moitié pour le reversement de la première année.
- Pour la contribution prélevée sur le solde de trésorerie, il convient de calculer 2.50% de la somme des soldes comptables de tous les comptes de placements et de trésorerie y compris de la caisse dont on ne gardera que la moitié pour le reversement de la première année.

Il est bon de rappeler que si la progression du denier est positive, celle-ci peut être déduite de la contribution versée au diocèse sur le bordereau du 2^{ème} trimestre (échéance du 15 juillet).

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 9/2009

Blois, le 12 octobre 2009

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques
Aux responsables des services diocésains

Objet :
Infos diverses

Père, Madame, Monsieur,

1. Paie personnel salarié

Vous n'êtes pas sans savoir que le SMIC a augmenté au 1^{er} juillet 2009 et que certains taux de cotisations ont été modifiés à cette même date. Ainsi la comptabilité diocésaine met à votre disposition, sur demande, un tableau récapitulatif de ces changements.

2. Rémunération compte courant CIO-BRO - Acti-trésorerie

Compte tenu de la conjoncture économique, les supports financiers qui permettent de rémunérer la trésorerie des comptes courants CIO-BRO sont dorénavant des placements à plus long termes. C'est pourquoi les produits financiers ne seront plus versés trimestriellement mais seulement une fois par an en fin d'année. Cette solution devrait permettre d'espérer un meilleur rendement des placements.

3. Escroquerie

Une nouvelle fois le Secours Catholique attire notre attention sur le comportement indélicat de certaines personnes pour demander une aide financière ou un secours.

Avant toute démarche à l'égard de ces personnes, il convient de s'assurer du bien fondé de ces sollicitations, notamment auprès des services d'aides sociales.

Cordialement.

Jean-Pierre Lejard
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 10/2009

Blois, le 12 octobre 2009

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques
Aux responsables des services diocésains

Objet :
Infos diverses

Père, Madame, Monsieur,

1. Rappel sur les honoraires de messes

La question des honoraires de messes reste un sujet sensible. Toutefois il me semble bon de rappeler que l'usage diocésain prévoit de prendre, dans la mesure du possible, un, voire deux honoraires de messes sur les quêtes obsèques, mais en aucun cas, il ne peut en être pris plus de deux. En principe il n'est pas prévu de prélever des honoraires de messes sur le casuel versé à l'occasion de cérémonies.

2. Emploi salarié : Prévoyance

Votre paroisse ou votre service salarie du personnel (même avec un chèque emploi associatif) et vos salariés bénéficient d'une caisse de prévoyance, je vous demande alors de bien vouloir prendre contact avec l'économat diocésain dès maintenant (02.54.56.40.64).

En effet l'article 14 des accords interprofessionnel du 11 janvier 2008, qui a pris effet au 1er juillet 2009, fait peser sur les employeurs une obligation de maintien, au profit des salariés qui ont perdu leur emploi, des garanties prévoyance et santé dont ils bénéficiaient dans leur entreprise, et ce durant la période où ils sont demandeurs d'emploi et indemnisés à l'assurance chômage.

Aussi il me semble souhaitable que tous les employeurs du diocèse adoptent une position commune quant à la solution retenue.

Recevez, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Lejard
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n°11/2009

Blois, le 12 octobre 2009

Aux curés et administrateurs
Aux membres des conseils économiques
Aux responsables des services diocésains

Objet :

Notre rencontre annuelle

Père, Madame, Monsieur,

Comme nous vous le proposons depuis plusieurs années, et pour permettre d'améliorer encore le fonctionnement des secteurs paroissiaux et des services nous vous convions à une rencontre présidée par Mgr Maurice de Germiny, évêque de Blois, le :

Vendredi 4 décembre de 17h30 à 19h30

à la maison diocésaine au 1, rue de Berry à Blois (entrée parking 7 rue d'Artois)

L'ordre du jour n'est pas encore totalement arrêté au moment de la rédaction de cette circulaire. Nous préférons lancer l'invitation le plus tôt possible pour que chacun puisse se rendre disponible à cette date. Toutefois nous sommes en mesure de vous dire que nous souhaiterions aborder les points suivants :

- Premier bilan sur le versement de la contribution des paroisses au budget du diocèse ;
- Intervention du Commissaire aux comptes, qui attirera notre attention sur certains points à améliorer dans notre fonctionnement interne ;
- Etude du guide de procédure - des bonnes pratiques diocésaines - ;
- Participation financière des secteurs au fonctionnement des points d'appui et/ou des doyennés : quelles règles à mettre en place ?
- Informations et questions diverses : rémunération de la trésorerie, prévoyance, campagne du denier 2010, *etc...*

Nous insistons une nouvelle fois sur l'importance de cette réunion et souhaitons vivement que chaque secteur ou service y soit représenté. Comme les années précédentes un repas sera servi à l'issue de notre rencontre.

Afin d'organiser la réunion nous vous demandons de nous confirmer votre participation (par courrier, fax ou courriel) avec le nombre de participants **avant le 28 novembre 2009 dernier délai en utilisant la feuille jointe.**

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous prions d'accepter, Père, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain

Réponse à retourner à Association Diocésaine de Blois
2 rue Porte Clos-Haut
41000 Blois
ou à faxer au 02.54.56.01.94
ou encore par courriel comptabilite@catholique-blois.net
avant le 28 novembre 2009

Secteur ou service :

Participera à la rencontre du vendredi 4 décembre 2009 à la Maison Diocésaine.

Nombre de personne(s) présente(s) à la rencontre :

Au repas :

Vos remarques, vos questions, vos réactions éventuelles :

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n°12/2009

Blois, le 12 octobre 2009

Aux curés et administrateurs
Aux membres des conseils économiques

Objet :
Informations diverses

Père, Madame, Monsieur,

1. La Banque Postale : consultation des comptes en ligne.

La Banque Postale propose un service *via* internet de consultation de vos comptes ouverts dans ses livres. Le produit s'appelle 'LBP Access 24'.

Si ce service vous intéresse, et pour pouvoir bénéficier de celui-ci au tarif préférentiel de 1 € HT/mois (au lieu de 5 €), il vous suffit de nous transmettre votre demande que nous ferons suivre au centre financier de La Banque Postale à La Source. Attention si vous effectuez votre demande directement dans une agence postale, vous ne pourrez pas bénéficier de ce tarif avantageux.

2. Prévoyance : choix du financement du maintien des garanties.

Pour faire suite à notre circulaire n°10/2009 du 11 septembre dernier, nous vous rappelons qu'il convient de choisir avant le 15 octobre prochain, l'option pour le mode de financement du maintien de garantie des indemnités de prévoyance en cas de rupture du contrat de travail.

Après une étude approfondie de la situation, la mutualisation apparait la solution la mieux adaptée pour le diocèse. C'est donc ce choix que nous faisons. Ainsi pour les employeurs qui ont transmis l'intégralité de leur dossier, nous leur retournerons une copie de l'avenant qui sera envoyé à Saint Christophe Prévoyance. Pour les autres employeurs nous vous demandons de répondre sans délai, de choisir la mutualisation et de nous transmettre une copie de l'avenant signé par vous.

3. Denier : relance de la Toussaint.

Habituellement, cela donne du fruit ! Aussi, nous ferons une nouvelle relance de la campagne du denier de l'Eglise à l'occasion de la fête de la Toussaint. Cette année encore, nous vous demandons de vous associer pleinement à ce rappel. En effet dans un contexte mondial très chahuté, nous avons encore plus besoin de votre aide et de votre soutien. Fin octobre, nous adresserons un courrier à tous les prêtres et diacres du diocèse pour leur demander une participation active. Nous savons que pour être efficace notre relance doit se faire sur le terrain, pour cela nous avons besoin de tous et nous comptons sur vous !

Entre temps, nous vous prions d'accepter, Père, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain